

Fiche d'inscription Stage Eté

Méribel 2024 -19 Août au 23 Août

Pour le participant

Civilité :

Nom Prénom

Date de Naissance * :

Ville de naissance * / Département * / Pays

* :

Adresse Postale * :

Code Postal * Ville *

Mail * :

Téléphone mobile * Téléphone domicile

Qui prévenir en cas d'urgence (nom / tel)

*

* Champs obligatoires

Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Le stagiaire est informé que l'association collecte et utilise les présentes données personnelles pour les nécessités de son adhésion uniquement à des fins de gestion associative (enregistrement de licence, certificat médical). Ces données ne sont ni cédées, ni vendues à des tiers. Le droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité peut s'exercer par courrier simple à l'adresse suivante CPAP, 15 rue Friant 75014 PARIS

J'accepte que les informations collectées dans ce formulaire soient utilisées pour les besoins de l'association.

J'accepte de figurer sur des photos ou des vidéos prises lors de séances du club dont le seul but est la promotion de notre activité sportive.

Modalités d'admission au stage

- Cette fiche d'inscription remplie et signée
- Paiement du stage
- Certificat médical avec la mention "Danse sur glace en compétition" pour les demandes de licences Compétition¹.

MERCI DE TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS A L'ADRESSE EMAIL STAGE@CPAPAPRIS.ORG

La licence FFSG Saison 2024-2025 pour les patineurs extérieurs au CPAP devra être transmise avant le premier jour de stage

¹ Pour une licence Fédérale, le certificat médical n'est plus obligatoire. Pour une licence Compétition, si le certificat médical antérieur date de plus de 3 ans, il sera nécessaire de renouveler la présentation d'un certificat médical.

A - Tarif Stage

Descriptif	Tarif	Cocher l'option retenue
Stage - Non adhérent	350 €	
Stage - Adhérent CPAP	300 €	
TOTAL A REGLER		

B - Tarif Licence *

Descriptif	Tarif	Cocher l'option retenue
Licence DG Fédérale FFSG Saison 2024-2025	42 €	
Licence DG Compétition FFSG Saison 2024-2025	67 €	
Licence extérieure ou licence déjà réglée	0 €	
TOTAL A REGLER		

* Tarif prévisionnel, ajustement dès réception information FFSG.

C - Tarif Adhésion CPAP **

Descriptif	Tarif	Cocher l'option retenue
Adhésion CPAP Saison 2024-2025	100 €	
Adhésion dans un autre club (ou déjà réglée)	0 €	
TOTAL A REGLER		

** Tarif prévisionnel. Le cas échéant, suite AG CPAP, le tarif sera potentiellement ajusté.

A+B+C - Récapitulatif tarifs

Récapitulatif Tarifs	Tarif
Total A	
Total B	
Total C	
MONTANT TOTAL A REGLER	

Modalités de paiement

		Cocher l'option retenue												
Par chèque à l'ordre du CPAP	A envoyer à Antoine Temime Trésorier du CPAP, à l'adresse postale suivante: 5 allée Sainte Marie 78110 Le Vesinet Ou à remettre à un membre du comité lors d'une séance													
Par virement	RIB du CPAP ci-dessous REFERENCE: „STAGE CPAP MERIBEL NOM DU PARTICIPANT“ <table border="1"><thead><tr><th colspan="4">Référence bancaire</th></tr><tr><th>Code banque</th><th>Code guichet</th><th>N° compte</th><th>Clé RIB</th></tr></thead><tbody><tr><td>30003</td><td>01866</td><td>00037260458</td><td>60</td></tr></tbody></table> IBAN : FR76 3000 3018 6600 0372 6045 860 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP	Référence bancaire				Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB	30003	01866	00037260458	60	
Référence bancaire														
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB											
30003	01866	00037260458	60											

Conditions d'annulation et de remboursement

Le stage est annulable par le CPAP jusqu'au dernier moment si les conditions sanitaires venaient à se dégrader ou si le quota de participants n'est pas atteint.

Dans le cas où le(s) stages devai(en)t être annulé(s) pour cause « COVID » suite à des décisions gouvernementales, le règlement versé sera remboursé.

Dans le cas où le stage devait être annulé faute du quota atteint de participants, le règlement versé sera remboursé.

Le stage est annulable par le participant uniquement sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le règlement versé sera remboursé.

Si le participant annule sa participation au stage pour convenance, le CPAP conservera les sommes suivantes:

- Dans le cas d'une annulation avant le **19 juillet 2024**, remboursement de 50% du montant versé
- Dans le cas d'une annulation entre le **20 juillet et le 3 aout 2024**, remboursement de 25% du montant versé
- A partir du **4 Aout 2024**, le CPAP conservera l'intégralité des sommes versées.

Dans le cas où le(s) stages devai(en)t être interrompu(s) pour quelque raison que ce soit, indépendante du CPAP, le stagiaire ne pourra réclamer aucun remboursement

Aucun remboursement concernant une prise de licence ne pourra être réclamé au CPAP.

FICHE D'INSCRIPTION A ENVOYER DUMENT COMPLETEE ET SIGNEE A
stage@cpaparis.org

Date

Signature